

GUIDE PRATIQUE « SANTE FINANCIERE DES SOCIETES & DES ASSOCIATIONS »

1. PRECAUTIONS D'USAGE

Avant toute chose, il y a lieu de faire une copie du fichier Excel en le renommant (nom de l'entreprise + dernière année encodée) et utiliser cette seule copie afin de pouvoir récupérer le fichier d'origine en cas de mauvaises manipulations. L'indication du dernier exercice permettra, au fil des ans, un archivage plus aisé. Imprimer ce petit guide (15 pages explicatives) pourrait également s'avérer utile.

Avant d'encoder les données de l'entreprise, cliquez sur "Aperçu et impression" afin de pouvoir visualiser les 2 tableaux simplifiés (le "**Graphique de santé & Echelle de faillite**" et une "**Sélection des données utiles**") que le programme permet de réaliser automatiquement. Ces 2 feuilles de résultats s'obtiennent soit via la commande "Imprimer"; soit via "Enregistrer sous" en veillant à choisir le format "PDF" (ce qui offre la possibilité de partager, en pièce jointe à un mail, le diagnostic financier avec les autres travailleurs de l'entreprise). Il est utile de savoir que *les Pieds de page sont modifiables* (via les Paramètres de **Mise en page** d'Excel) et peuvent dès lors être personnalisés, en reprenant par exemple les **coordonnées de l'équipe syndicale CSC (Centrales ouvrières ou d'employés)**.

A partir de la copie du fichier, il faut commencer par supprimer les données de l'exemple dans la zone d'encodage (colonnes de couleur jaune). Les données à supprimer concernent d'abord les données de base de l'entreprise (de la cellule F9 à la cellule G12, ce qui correspond au champ **F19 : G12**); ensuite les chiffres bilantaires qui couvrent 3 exercices successifs (champs **F14 : H88** pour les sociétés et **F14 : H85** pour les associations) et enfin les normes sectorielles (champs **F106 : H118** pour les sociétés et **F101 : H116** pour les associations) qui doivent être effacées pour être remplacées par les normes spécifiques à l'entreprise.

Il n'y a aucune crainte à avoir. La feuille étant **verrouillée**, il n'est pas possible d'effacer d'autres données que celles figurant dans les cellules jaunes. Petite astuce pour les années suivantes : **copier** les données bilantaires concernant les 2 derniers exercices (champs **G14 : H88** pour les sociétés et **G14 : H85** pour les associations) et les **coller** en cellule **F14** (en utilisant l'option de collage "Valeur" qui ne recopie que les chiffres et pas la mise en forme). Effacer ensuite les champs **H14 : H88** pour les sociétés et **H14 : H85** pour les associations afin de pouvoir encoder le dernier exercice. Sauvegarder enfin le nouveau fichier avec le nom de l'entreprise et le dernier exercice à encoder (ce qui laisse l'ancien intact).

2. PREPARATION DE L'ENCODAGE

Avant de pouvoir procéder à l'encodage, il y a lieu de se munir des comptes annuels de l'entreprise (schémas légaux) ainsi que des normes sectorielles (statistiques des ratios financiers du secteur). Dans un premier temps, les seuls comptes annuels suffisent à faire fonctionner correctement le programme.

Les comptes annuels et les statistiques sectorielles sont téléchargeables gratuitement à partir du site de la BNB (<http://www.centraledesbilans.be>).

L'application CSC permet de se faire une idée précise de la situation financière d'une entreprise, quelle qu'en soit la forme (société ou asbl) et la taille (grande, moyenne ou petite). Elle utilise 3 exercices comptables successifs. Les comptes annuels de l'année la plus récente s'obtiennent généralement de l'entreprise avant leur publication, dans le cadre de l'information annuelle à communiquer aux représentants du personnel en vue de la préparation du conseil d'entreprise extraordinaire (ou du comité de prévention pour les plus petites structures).

Les 2 années précédentes peuvent être téléchargées à partir du site de la BNB, en cliquant sur "CONSULT" (dans le cadre bleu). S'il est connu, il est préférable d'indiquer le numéro d'entreprise (nombre de 10 chiffres commençant par 0) mais il est aussi possible de rechercher une entreprise à partir de sa dénomination. On accède alors à la liste des comptes annuels déposés par l'entreprise, lesquels peuvent être téléchargés en cliquant sur l'icône "PDF". Dans ce même écran, on retrouvera le code d'activité Nace-bel (ONSS2008) via le lien "Banque carrefour des entreprises" (nombre à 5 chiffres permettant l'accès aux normes du secteur).

Même si le programme requiert l'encodage des ratios financiers du secteur d'activité de l'entreprise, cet encodage pourrait toutefois être ignoré dans un premier temps. Le programme utilisera alors des normes sectorielles par défaut portant sur l'ensemble de tous les secteurs d'activité, en tenant compte du fait qu'il s'agit d'une TPE, PME ou Grande Entreprise (schémas Micro, Abrégé, Complet).

Les statistiques relatives aux regroupements sectoriels peuvent être téléchargées à partir de ce même site de la BNB (sous "Consulter des données", en cliquant sur "Statistiques NBB.Stat"). La procédure est expliquée au point 3 ci-après. Un **outil de recherche** figure dans le champ **F5 : H7** de l'application. Il permet d'obtenir le secteur détaillé concerné (en cellule **F6**) à partir du code NACE encodé en **G11**. Le secteur principal (code PU fourni en **F7**) est repris afin de permettre de localiser beaucoup plus facilement le regroupement à sélectionner (seuls les codes "**PU**" relatifs aux secteurs sont ordonnés ; les sous-secteurs "**DE**" figurent juste après).

3. ENCODAGE PROPREMENT DIT

Avant de saisir les montants à partir des comptes annuels, il y a lieu de compléter les données de base requises aux lignes 9 à 17 (les formats à utiliser sont généralement repris dans les libellés mentionnés). Pour les lignes 9 à 12 et 14 à 17, les informations demandées se trouvent en 1^{ère} page des comptes annuels (C-cap 1 ou C-app 1 pour les schémas Complets ; A-cap 1 ou A-app 1 pour les schémas Abrégés et M-cap 1 ou M-app 1 pour les Microschémas en ce qui concerne les sociétés et, pour ce qui est des associations, C-asbl 1 ; A-asbl 1 et M-asbl 1).

Pour compléter la ligne 12, il suffit de reprendre les données fournies dans les 2 cellules grisées de l'outil de recherche (sous-secteur en **F6** et année en **H7**). Il est toujours loisible d'indiquer une année différente de la dernière année disponible.

A la ligne 14, l'exercice est identifié par un nombre à 4 chiffres. Si l'exercice se clôture le 31/12/2022, il conviendra d'indiquer 2022. Si ce n'est pas le cas, l'exercice 2022 concernera toutes les dates de clôture se situant **après** le 30/6/2022 jusqu'au 30/6/2023 **inclus**. Ainsi, pour des comptes annuels débutant le 1/4/2022 et clôturés le 31/3/2023, l'exercice à mentionner est 2022 (sur les 12 mois de durée totale de l'exercice, 9 mois concernent 2022 contre 3 mois pour 2023).

La durée de l'exercice à indiquer en ligne 16 est, la plupart du temps, de 12 mois. Le nombre de mois se calcule pour la période comprise entre la date de début et la date de fin de chaque exercice. Si l'exercice ne devait pas durer 12 mois, il conviendrait d'indiquer la durée en mois complets, majorés s'il y a lieu du nombre de jours supplémentaires (1 jour = 0,033 mois). Par exemple, un exercice débutant le 1/1/2022 et se clôturant le 10/12/2022 aura une durée de 11,33 mois.

L'encodage des comptes annuels est relativement rapide. Pour chacun des 3 exercices concernés, il suffit de saisir (aux lignes 19 à 88 pour les sociétés ou 19 à 85 pour les associations) un maximum de 65 chiffres (actif et passif du bilan ; compte de résultats et annexe). Pour plus de facilité, les codes et les n° de pages correspondants sont renseignés en fonction du schéma utilisé. Les montants doivent être saisis en euros (sans point) avec ou sans décimales, tels qu'ils apparaissent dans les comptes (ils sont automatiquement arrondis à l'affichage).

Pour les normes sectorielles, seuls 13 ratios (sur les 21 calculés par la BNB) doivent être encodés aux lignes 106 à 118 pour les sociétés (ou 16 ratios sur 22 aux lignes 101 à 116 pour les associations). Pour plus de facilité, le numéro de chacun des ratios a été repris en colonne E. Pour chaque ratio, 3 valeurs sont à saisir (*la moyenne ; la médiane ; le nombre d'entreprises globalisées*) pour la dernière année disponible (actuellement 2020). Les valeurs sont à reprendre telles quelles, le format requis est automatiquement affiché. Les normes 2021 et 2022 pour les secteurs principaux ont été élaborées par nos soins (fichiers Normes Actualisées).

A partir de "Statistiques NBB.Stat", il faut cliquer sur "Accéder à NBB.Stat" (dans le cadre bleu) et ensuite, à gauche, sur "Statistiques des comptes annuels" (selon le cas, sur **Ratios financiers des sociétés** ou sur **Ratios financiers des associations**). On sélectionnera enfin le Regroupement de secteurs (PU2301 pour les sociétés ou DE9705 pour les associations, dans les exemples) ; le Modèle (Complet) ; les Mesures de dispersion (Moyenne pondérée / Médiane / Nombre d'entreprises) ainsi que l'Exercice comptable (1 année, qui sera la dernière disponible, soit 2020).

Même s'il est préférable que les normes soient adaptées au secteur de l'entreprise, l'encodage des normes pourrait toutefois être omis dans un premier temps sans que cela n'affecte le bon fonctionnement du programme ; lequel utilisera alors les ratios de l'ensemble des secteurs d'activité si le code du secteur n'est pas renseigné (cellule **F12** vide, qui pourra être complétée par la suite). Ces ratios par défaut se trouvent aux lignes 120 à 197 pour les sociétés ou aux lignes 118 à 200 pour les associations (distinctement pour les schémas Complet, Abrégé, Micro & Toutes tailles confondues). Pour les associations, les ratios abrégés et micros ne sont publiés, distinctement, par la BNB qu'à partir de l'exercice 2020.

Les ratios par défaut peuvent être réactualisés (à partir des données publiées chaque année par la BNB) en déverrouillant la feuille ("**ôter la protection de la feuille**" sous Révision/Protéger) sans oublier de la verrouiller à nouveau ("**protéger la feuille**") par la suite. On pourrait aussi, si l'on souhaite effectuer une analyse historique, introduire les ratios correspondants à une année antérieure, en n'oubliant pas de reprendre en **G12** l'année correspondant aux ratios encodés.

Il est extrêmement important, dès que l'encodage est terminé, de vérifier l'état des contrôles (lignes 90 à 96 pour les sociétés ou 87 à 93 pour les associations) de façon à pouvoir corriger les données si les "ECARTS Bilans" & "ECARTS C/Résultats" ne sont pas nuls (une différence d'arrondis de quelques euros est tolérée).

4. RESULTATS

Ces programmes d'analyse financière sont surtout destinés aux délégués CSC mandatés en CE ou CPPT, en complément de la formation interprofessionnelle dispensée aux nouveaux élus. Ils ont été développés avec l'objectif de les rendre autonomes dans la préparation de leur réunion annuelle consacrée à l'examen de l'état de santé de leur entreprise. **Des éléments d'interprétation des résultats sont fournis au point 6 de cette note.** Ces programmes pourraient aussi être utilisés par d'autres acteurs souhaitant apprécier rapidement l'état de santé et les risques de cessation d'activité d'une entreprise. C'est pourquoi une version plus souple (Outils-Santé) de ces Applications-Santé est aussi disponible sur le site de la CSC.

Les résultats sont matérialisés sous la forme de 2 tableaux simplifiés qu'il suffit d'imprimer, en une seule fois, à partir de l'icône "Imprimante" ou de la commande "Imprimer". Il peut également être utile de les conserver en format "PDF" via la commande "Enregistrer sous" du menu Excel. Ces 2 tableaux sont intitulés: **Graphique de santé & Echelle des probabilités de faillite** pour le premier et **Sélection des données utiles au diagnostic financier** pour le second.

Les 2 pages de résultats produites par les "applications-santé" sont relativement similaires pour les sociétés et les associations. Elles sont résumées ci-après et explicitées plus loin (en mettant en exergue les différences entre société & asbl).

La 1^{ère} page intitulée "Graphique de santé & Echelle des probabilités de faillite" permet de connaître instantanément l'état de santé d'une entreprise, ce qui est utile pour des personnes non habituées à l'analyse des comptes annuels, comme les représentants du personnel qui ont, malgré tout, le devoir d'informer les autres travailleurs quant à la situation financière de l'entreprise qui les occupe.

Le graphique de santé fournit un état de la situation à un moment précis (à la clôture de l'exercice). Il indique si l'entreprise se trouve dans une situation délicate ou pas, caractérisée par la présence ou l'absence de risques de cessation de paiement (capacité à faire face au remboursement des dettes à court terme) et/ou par le fait que l'activité s'avère faisable ou pas (capacité à générer du revenu), ce qui impacte inévitablement la solvabilité de l'entreprise (existence d'une marge d'endettement bancaire supplémentaire ou ébranlement du crédit).

La grille de lecture du graphique est relativement simple. La position de l'entreprise dans 1 des 4 cadrans détermine sa situation financière. L'entreprise n'apparaît en bonne santé que si elle se situe dans 1 seul cadran (situé en haut et à droite dans le graphique). Dans les 3 autres, elle s'avère en difficulté et selon son positionnement, des mesures de redressement (qui impacteront ou pas les travailleurs) pourront être anticipées (restructuration et/ou recapitalisation).

L'échelle de faillite donne, complémentirement, des indications sur les risques de cessation d'activité auxquels l'entreprise pourrait être confrontée dans un avenir proche, sur base de ses performances passées. En haut de l'échelle, une défaillance de l'entreprise dans les 3 prochaines années apparaît improbable. Par contre, un mauvais positionnement dans le bas de l'échelle indiquera clairement que l'entreprise adopte un comportement qui la rapproche de la défaillance. La tendance d'évolution observée est riche d'enseignement quant au chemin de défaillance que pourrait emprunter l'entreprise sachant que la tendance naturelle à la dégradation peut être contrariée par l'adoption de mesures de redressement.

La 2^{ème} page fournit une "Sélection des données utiles au diagnostic financier" tirées des comptes annuels publiés officiellement (ce qui leur ôte tout caractère prétendument confidentiel), permettant de poser un diagnostic financier clair et précis. Ces données chiffrées permettent aussi de mettre en évidence, dans une optique prospective, une série de points d'attention et d'indicateurs de vigilance (qui font l'objet, plus loin, d'une description détaillée). Par souci de transparence, **les codes utilisés pour les sociétés et les asbl sont fournis au point 5 de cette note.**

Les données sélectionnées sont établies en milliers d'euros (kEur) sauf pour l'emploi, qui est repris en équivalents temps plein (ETP). Elles portent sur les 3 derniers exercices, ce qui permet de dégager des tendances d'évolution utiles au diagnostic financier. Outre les chiffres en valeurs absolues, les données fournies contiennent des valeurs relatives, qui sont tout aussi indispensables à l'analyse.

Le diagnostic financier est complété par des références sectorielles (autres éléments indissociables du diagnostic) ainsi que par des illustrations graphiques (graphique de santé & échelle de faillite) permettant de se faire une idée immédiate de l'état de santé d'une entreprise ainsi que d'évaluer les risques qu'elle puisse adopter un comportement de défaillance dans un avenir proche.

En synthèse, une démarche d'analyse financière consiste d'abord à se faire une idée, à partir d'un nombre limité de données figurant dans les comptes annuels, de la situation financière actuelle de l'entreprise, de son évolution au cours des 3 dernières années (passé récent) et de sa position par rapport aux autres entreprises du même secteur d'activité. Il s'agit ensuite d'apprécier l'évolution des performances de l'activité ainsi que leur niveau par rapport aux normes sectorielles. Et enfin, il y a lieu d'essayer d'anticiper la tendance d'évolution de la situation financière de l'entreprise dans un avenir proche (sur les 3 ans à venir).

Les 2 pages de données financières restructurées, obtenues à partir des applications, comportent tous les éléments utiles à l'élaboration du diagnostic.

5. CODES UTILISES (SOCIETES & ASSOCIATIONS) + FEUILLE GRAPHIQUES (VIERGE)

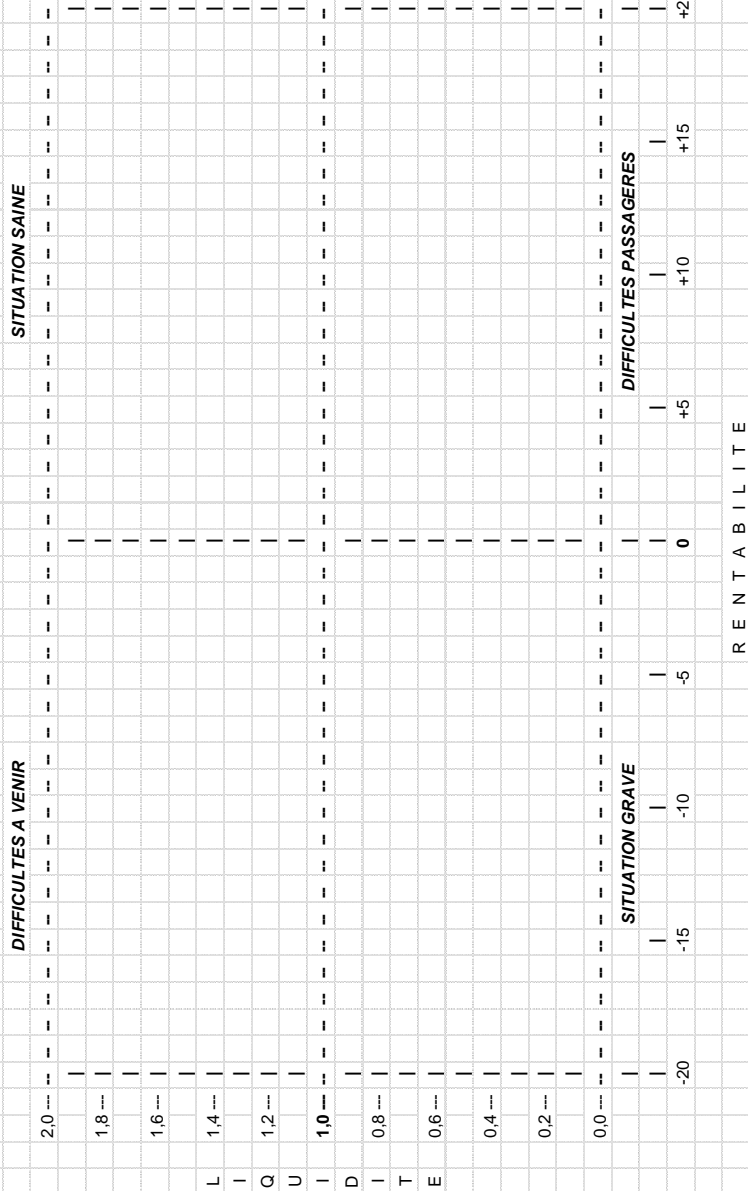
CODES UTILISES - APPLICATION SOCIETES										(n) = n° ratio BNB (médiane sectorielle + année)									
BILANS SIMPLIFIES					N-2	%	N-1	%	N	%	[Ver. mois / année]	Secteur	N-2	%	N-1	%	N	%	
ACTIFS FIXES					20/28 + 29					CAPITAUX PERMANENTS					10/15 + 16 + 17				
Actifs Immobilisés & Frais d'établissement					20 + 21 + 22/27 + 28					Fonds Propres					(19) 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 - 19				
Créances à Long Terme					29					Dettes à Long Terme & Provisions					16 + 17				
ACTIFS CIRCULANTS					29/58 - 29					CAPITAUX TEMPORAIRES					17/49 - 17				
Avoirs d'exploitation (Stocks & Créances à CT)					3 + 40 + 41 + 490/1					Dettes d'exploitation (Dettes non financières à CT)					42 - 8801 + 44 + 45 + 46 + 47/48 + 492/3				
Avoirs de trésorerie					50/53 + 54/58					Dettes de trésorerie					8801 + 43				
TOTAL DE L'ACTIF					20/58					TOTAL DU PASSIF					100 10/49				
COMPTES DE RESULTATS										Secteur	N-2 [mois]	%	N-1 [mois]	%	N [mois]	%			
Chiffre d'Affaires										70									
VENTES										100 70/76A - 76A - 740									
- Approvisionnements										60									
- Services & biens divers										61									
VALEUR AJOUTEE										(3) 70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61									
- Rémunérations										(6) x (3) 62 + 635									
- Amortissements										(7) x (3) 630 + 631/4 + 635/8 - 635 - 9125									
- Autres charges d'exploitation										640/8 + 649 - 740									
RESULTAT OPERATIONNEL										(2) 9901 - 76A + 66A + 9125									
+ Résultat Financier										75 - 9125 - 9126 - 651 - 652/9 + 653									
+ Résultat Exceptionnel										76A + 76B + 780 - 66A - 66B - 680 - 67/77 + 9134									
RESULTAT GLOBAL (EBIT)										9904 + 9134 - 650 + 653 - 9126									
- Charges des dettes										(8) x (3) 650 + 653 - 9126									
- Impôts										9134									
RESULTAT DE L'EXERCICE										(**) 9904									
										[**] = (9) : ((10) - (9)) x (7) x (3)									
PREVISIONS DE DEFAILLANCE										pondération	N-2		N-1		N				
A. Rentabilité chronique										a = +4,32 (13 + 14) : 10/49 x 100									
B. Difficultés de paiement										b = -11,68 (9072 + 9076) : (17/49 - 17) x 100									
C. Liquidité immédiate										c = +3,17 (54/58) : (29/58 - 29) x 100									
D. Valeurs produites (**)										d = -1,62 (32 + 33 + 37) : (3 + 40 + 41 + 490/1) x 100									
E. Crédit de caisse										e = -0,84 (430/8) : (17/49 - 17) x 100									
Constante										k = + 23,24									
Somme des valeurs pondérées + k										SCORE (A x a - B x b + C x c - D x d - E x e + k) : 100									
										[** numérateur = (3) pour PME (schémas Abrégé & Micro)]									
SANTE FINANCIERE										Secteur	N-2		N-1		N				
Rentabilité économique nette *										(12) (9904 + 9134 + 650 + 653 - 9126) : (20/58) x 100									
Liquidité générale										(13) (29/58 - 29) : (17/49 - 17)									
Secteur d'activité Nace-bel & Taille					Statistique sectorielle BNB & Nbre					Secteur d'activité Nace & Libellé					Code Secteur (PU/DE) & Libellé				
Complet / Abrégé / Micro					Associations globalisées					Code Nace & Libellé					Code Secteur (PU/DE) & Libellé				
(* valeurs corrigées, pour l'année concernée, en cas d'exercice différent de 12 mois)																			

CODES UTILISES - APPLICATION ASSOCIATIONS										(n) = n° ratio BNB (médiane sectorielle + année)									
BILANS SIMPLIFIES					N-2	%	N-1	%	N	%	[Ver. mois / année]	Secteur	N-2	%	N-1	%	N	%	
ACTIFS FIXES					20/28 + 29					CAPITAUX PERMANENTS					10/15 + 16 + 17				
Actifs Immobilisés & Frais d'établissement					20 + 21 + 22/27 + 28					Fonds Propres					(15) 10 + 12 + 13 + 14 + 15				
Créances à Long Terme					29					Dettes à Long Terme & Provisions					16 + 17				
ACTIFS CIRCULANTS					29/58 - 29					CAPITAUX TEMPORAIRES					17/49 - 17				
Avoirs d'exploitation (Stocks & Créances à CT)					3 + 40/41 + 490/1					Dettes d'exploitation (Dettes non financières à CT)					42 - 8801 + 44 + 45 + 46 + 48 + 492/3				
Avoirs de trésorerie					50/53 + 54/58					Dettes de trésorerie					8801 + 43				
TOTAL DE L'ACTIF					20/58					TOTAL DU PASSIF					100 10/49				
COMPTES DE RESULTATS										Secteur	N-2 [mois]	%	N-1 [mois]	%	N [mois]	%			
Subsides & autres produits										(11) 73 + 74									
VENTES										100 70/76A - 76A									
- Approvisionnements										60									
- Services & biens divers										61									
VALEUR AJOUTEE										(3) 70/76A - 76A - 60 - 61									
- Rémunérations										(5) x (3) 62 + 635									
- Amortissements										(6) x (3) 630 + 631/4 + 635/9 - 635									
- Autres charges d'exploitation										640/8 + 649									
RESULTAT OPERATIONNEL										(**) 9901 - 76A + 66A									
+ Résultat Financier										75 - 651 - 652/9 + 653									
+ Résultat Exceptionnel										76A + 76B + 780 - 66A - 66B - 680 - 67/77 + 9134									
RESULTAT GLOBAL (EBIT)										9904 + 9134 + 650 + 653									
- Charges des dettes										(7) x (3) 650 + 653									
- Impôts										9134									
RESULTAT DE L'EXERCICE										(8) 9904									
										[**] = (1) - (6) x (3) : 100									
PREVISIONS DE DEFAILLANCE										pondération	N-2		N-1		N				
A. Rentabilité chronique										a = +4,32 (13 + 14) : 10/49 x 100									
B. Difficultés de paiement										b = -11,68 (9072 + 9076) : (17/49 - 17) x 100									
C. Liquidité immédiate										c = +3,17 (54/58) : (29/58 - 29) x 100									
D. Valeurs produites (**)										d = -1,62 (32 + 33 + 37) : (3 + 40 + 41 + 490/1) x 100									
E. Crédit de caisse										e = -0,84 (430/8) : (17/49 - 17) x 100									
Constante										k = + 23,24									
Somme des valeurs pondérées + k										SCORE (A x a - B x b + C x c - D x d - E x e + k) : 100									
										[** numérateur = (3) pour PME (schéma Abrégé & Micro)]									
SANTE FINANCIERE										Secteur	N-2		N-1		N				
Rentabilité économique nette *										(9) (9904 + 9134 + 650 + 653) : (20/58) x 100									
Liquidité générale										(13) (29/58 - 29) : (17/49 - 17)									
Secteur d'activité Nace-bel & Taille					Statistique sectorielle BNB & Nbre					Secteur d'activité Nace & Libellé					Code Secteur (PU/DE) & Libellé				
Complet / Abrégé / Micro					Associations globalisées					Code Nace & Libellé					Code Secteur (PU/DE) & Libellé				
(* valeurs corrigées, pour l'année concernée, en cas d'exercice différent de 12 mois)																			
STRUCTURE DES RECETTES										N-2		N-1		N					
Produits d'exploitation (% Σ Produits)										(70/74) : (70/74 + 75 + 76A + 76B) x 100									
Produits financiers (% Σ Produits)										(75) : (70/74 + 75 + 76A + 76B) x 100									
Produits exceptionnels (% Σ Produits)										(76A + 76B) : (70/74 + 75 + 76A + 76B) x 100									
EQUILIBRES FINANCIERS										N-2		N-1		N					
Fonds de Roulement (> 0 = excédent de capitaux)										(10/15 + 16 + 17) - (20/28 + 29)									
Besoin d'Exploitation (< 0 = excédent de capitaux)										(29/58 - 29 - 50/53 - 54/58) - (17/49 - 17 - 8801 - 43)									
Besoin de Trésorerie (< 0 = excédent de capitaux)										(8801 + 43) - (50/53 + 54/58)									
DONNEES SOCIALES										Secteur	N-2		N-1		N				
Effectif moyen (personnel ordinaire)										9087									
Productivité moyenne*										(4) (70/74 - 60 - 61) : 9087									
Coût moyen du personnel*										(4) x (5) (62 + 635) : 9087									
Niveau de ventes par travailleur*										(4) : (3) (70/74) : 9087									
Rémunérations couvertes par Subsides										(12) (73 + 74) : 62									
MARGE D'ENDETTEMENT FINANCIER										N-2		N-1		N					
Dettes financières globales (LT + CT)										170/4 + 43 + 8801									
Marge sur niveau des Fonds Propres										(10/15) - (170/4 + 43 + 8801)									
Marge sur Résultat Global Brut généré*										(EBITDA x 2,5) - (170/4 + 43 + 8801)									
INDICATEURS DE VIGILANCE										Secteur	N-2 [mois]		N-1 [mois]		N [mois]				
Résultat courant (% Produits courants)										(2) 9902 : (70/74 + 75) x 100									
Résultat courant avant amortissement										9902 + 630									
Cash-flow (Cash-drain)										9904 + 630 + 631/4 + 635/9									
Remboursement dettes Σ par cash-flow*										100 : (10) (16 + 17/49) : (9904 + 630 + 631/4 + 635/9)									
Dettes sociales & fiscales échues										9072 + 9076									
EBITDA (Résultat Global Brut)										EBIT + (630 + 631/4 + 635/9)									
Secteur d'activité Nace-bel & Taille					Statistique sectorielle BNB & Nbre					Secteur d'activité Nace & Libellé					Code Secteur (PU/DE) & Libellé				
Complet / Abrégé / Micro					Associations globalisées					Code Nace & Libellé					Code Secteur (PU/DE) & Libellé				
(* valeurs corrigées, pour l'année concernée, en cas d'exercice différent de 12 mois)																			

GRAPHIQUE DE SANTE & ECHELLE DES PROBABILITES DE FAILLITE :

APERÇU DE L'ETAT DE SANTE DE L'ENTREPRISE

Evolution de 2018 à 2020 & Position par rapport à la médiane du Secteur en 2019



clôture exercice (normal=12 mois)	2018	2019	2020
Graphique de Santé			
approbation AG (retard > 6 mois)			
RENTABILITE	%	%	%
LIQUIDITE	X	X	X
Score de Défaillance	risques dans /es 3 ans		

NB : 2 exercices pourraient se superposer dans le graphique si les valeurs des ratios de rentabilité et de liquidité sont très proches

Risque d'erreur en cas de classement en :		Activité / Cessation
ZONE	2,59	0 % < 92 %
A	1,73	
RISQUES	0,86	5 % < 52 %
DE	0,75	
FAILLITE	0,63	10 % < 44 %
MODERES	0,49	
seuil =>	0,34	17 % < 32 %
ZONE	0,26	
DE	0,18	26 % = 26 %
VIGILANCE	0,09	
	0,00	31 % > 20 %
	-0,23	
ZONE	-0,45	46 % > 10 %
A	-0,73	
RISQUES	-1,00	62 % > 5 %
DE	-2,31	
FAILLITE	-3,62	94 % > 0 %
EXCESSIFS		

6. INTERPRETATION DES RESULTATS : ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

6.1. LES POINTS D'ATTENTION...

Les points d'attention, qui concernent l'observation de la tendance d'évolution de certains indicateurs en comparaison avec les normes du secteur, ne constituent pas en soi des clignotants capables d'anticiper les difficultés financières qui pourraient être rencontrées par l'entreprise dans un avenir relativement proche.

En ce qui concerne les normes sectorielles de la BNB, il y a lieu de préciser que les applications-santé privilégient la référence à la valeur médiane plutôt qu'à la valeur moyenne. La moyenne est calculée en globalisant les chiffres de toutes les entreprises au numérateur ainsi qu'au dénominateur. Pour la médiane, un ratio est calculé individuellement pour chacune des entreprises du secteur. Tous les ratios sont ensuite ordonnés (du plus grand au plus petit). La valeur médiane est celle qui correspond au ratio de l'entreprise qui se situe exactement au milieu de la série (pour la moitié des entreprises du secteur considéré, la valeur du ratio sera plus grande que celle de la médiane et pour l'autre moitié, elle sera plus petite).

La médiane est préférée à la moyenne lorsque le secteur n'est pas homogène (si quelques grandes entreprises biaisent la moyenne qui n'est alors plus représentative de l'ensemble). Plus un secteur est homogène et plus la valeur de la moyenne et de la médiane se rapprochent. C'est pourquoi les applications-santé utilisent systématiquement la médiane plutôt que la moyenne. Actuellement, les normes sectorielles BNB les plus récentes sont afférentes à l'exercice 2020. Elles concernent 444.000 sociétés (4 % GE ; 32 % PME ; 64 % TPE) et 8.000 asbl (20 % GE ; 72 % PME ; 8 % TPE). Elles couvrent 214 secteurs d'activité dont 1/4 PU et 3/4 DE (sociétés) et 80 dont 1/3 PU et 2/3 DE (asbl).

...DANS LE COMPTE DE RESULTATS

Le compte de résultats est un tableau de synthèse de l'ensemble des produits générés par l'activité tout au long de l'année (distinguant les revenus d'exploitation, financiers et exceptionnels) et de toutes les charges supportées (classées par nature : les achats, les frais généraux, les frais de personnel, les charges non décaissées, les intérêts, les impôts). Le résultat final (bénéfice ou perte de l'exercice) est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Les associations se caractérisent surtout par le fait que les produits d'exploitation (ou ventes) sont principalement constitués de subsides. Comme pour les sociétés, une asbl doit tout mettre en œuvre pour atteindre au minimum l'équilibre financier, c'est-à-dire faire en sorte que les revenus tirés de l'activité puissent suffire à la couverture de l'intégralité des charges subies. Les éventuels bénéfices générés présentent la particularité de ne pouvoir faire l'objet d'aucune distribution mais doivent nécessairement servir à la réalisation de l'objet social.

En plus des chiffres en valeur absolue (exprimés en milliers d'euros) repris pour 3 années consécutives, les données fournies reprennent des valeurs relatives qui sont indispensables à l'analyse financière dans la mesure où elles permettent de mesurer les performances de l'activité. Elles permettent de savoir si l'entreprise a été plus ou moins performante, non seulement par rapport aux exercices précédents, mais également en comparaison des performances des autres entreprises du même secteur (des références sectorielles étant aussi transmises).

Dans le compte de résultats, on observe tout d'abord l'évolution des ventes. Des produits d'exploitation en baisse pourraient indiquer une contraction du marché et révéler des difficultés de pouvoir assurer des débouchés pour la production de l'entreprise. Toute diminution des revenus générés par l'activité est en effet préjudiciable au résultat final (réduction du bénéfice ou aggravation de la perte).

On pointera ensuite l'évolution du résultat opérationnel (résultat d'exploitation) qui constitue généralement la source principale du revenu généré par l'activité. Une diminution de la part de ce résultat par rapport aux ventes indique une dégradation des performances de l'activité à comparer avec la norme sectorielle (niveau de performances attendu par les entreprises relevant du même secteur).

On vérifiera enfin que les dépenses de personnel évoluent de la même façon que les ventes ; que la variation des rémunérations concorde avec celle de l'effectif moyen ; et que leur niveau apparaît conforme aux statistiques sectorielles.

Un indicateur extrêmement important figure aussi dans le compte de résultats. Il s'agit du résultat global net (EBIT). Il se calcule à partir du résultat net de l'exercice (**E**arnings) majoré (**B**efore) des charges des dettes (**I**nterest) ainsi que des impôts (**T**axes). Cet indicateur est utilisé dans le graphique de santé, rapporté au total de l'actif, pour mesurer la rentabilité de l'activité. L'entreprise peut se retrouver en difficultés financières dans le cas où l'EBIT devient négatif.

...DANS LE BILAN FINANCIER

Le bilan est un tableau de synthèse de la comptabilité, à la date de clôture de l'exercice, de l'ensemble des avoirs détenus par l'entreprise (listés en colonne de gauche, à l'actif) et de leurs sources de financement provenant soit de capitaux propres, soit de fonds de tiers (mentionnés en colonne de droite, au passif).

Tous les postes du bilan sont regroupés en grandes masses (en milliers d'euros) distinguant à l'actif, les actifs fixes (immobilisés et créances à plus d'un an) et les actifs circulants (avoirs d'exploitation et de trésorerie) tandis qu'au passif, les capitaux permanents (fonds propres et dettes à plus d'un an) sont séparés des capitaux temporaires (dettes d'exploitation et de trésorerie). Des valeurs relatives rendent compte aussi de la composition de l'actif et du passif, de son évolution et de la conformité du niveau de fonds propres avec la solvabilité dans le secteur.

Dans le bilan financier, on relève d'abord l'évolution des actifs immobilisés (qui peut rendre compte de désinvestissements) et celle des fonds propres (qui baissent généralement en présence de pertes ou, dans les sociétés, de bénéfices distribués excessifs) qui contribue au risque de surendettement (identifié à partir d'un faible taux de solvabilité par rapport aux autres entreprises du secteur).

On s'intéressera ensuite à l'augmentation du besoin de capitaux liés à l'activité (différence entre les actifs d'exploitation et les dettes d'exploitation), qui peut révéler des difficultés d'écoulement de la production (en cas de hausse des stocks de produits finis) ou un mauvais comportement de paiement (délais moyens, des clients et/ou aux fournisseurs, non conformes aux normes sectorielles).

On traquera enfin toute diminution des avoirs de trésorerie (qui représente le cash disponible en fin d'exercice) ainsi que l'évolution de la position de trésorerie mesurée par la différence entre les actifs de trésorerie (valeurs disponibles et placements de trésorerie) et les dettes de trésorerie (emprunts à court terme).

6.2. LES INDICATEURS DE VIGILANCE...

Contrairement aux points d'attention, les indicateurs de vigilance sont des clignotants reconnus (résultant d'études scientifiques validées par la pratique) ou conduisant à des situations spécifiques induisant des conséquences juridiques plus ou moins graves (tant pour les sociétés que pour les associations).

...EN LIEN AVEC LES RISQUES DE DISCONTINUITÉ DE L'ENTREPRISE

Certains clignotants se déduisent directement à partir des comptes annuels. Qu'il s'agisse de sociétés ou d'associations, lorsque le résultat de l'exercice est négatif pour les 2 derniers exercices (ou que le bilan affiche une perte reportée dans les fonds propres de l'entreprise), l'organe de gestion doit justifier le maintien de l'hypothèse de continuité dans le rapport de gestion (ou dans l'annexe des comptes annuels pour les plus petites structures). Dans les entreprises de grande taille (sociétés ou asbl), cette justification est examinée par le réviseur.

D'autres clignotants résultent de diverses réglementations spécifiques comme celle relative à la reconnaissance des entreprises en difficulté. Le critère de reconnaissance étant que le résultat courant (somme des résultats d'exploitation et financier) soit négatif pour 2 années successives et qu'il reste négatif pour la dernière année même si l'on ajoute les charges non décaissées (amortissements).

Pour les grandes entreprises (sociétés anonymes), le code des sociétés et des associations a reconduit la procédure de sonnette d'alarme, basée sur le niveau des fonds propres de l'entreprise, qui était déjà prévue par le code des sociétés. La procédure de sonnette d'alarme n'existe toutefois pas pour les associations.

Si l'actif net se réduit à moins de la moitié du capital, une assemblée générale doit être convoquée dans les 2 mois de la constatation de la perte pour se prononcer sur la poursuite ou la cessation des activités (et produire un rapport spécial en cas de maintien). S'il est réduit à moins de un quart, la dissolution pourra être approuvée par 1/4 des voix. Et s'il devient négatif ou inférieur au capital minimum, la dissolution pourra être demandée par tout tiers intéressé.

Pour les plus petites entreprises (sociétés à responsabilité limitée et sociétés coopératives), le code des sociétés et des associations impose, en l'absence de capital, une procédure de sonnette d'alarme basée sur 2 critères : un test de liquidité (incapacité pour l'entreprise à rembourser ses dettes échéant dans les 12 mois) et/ou un test de solvabilité ou test d'actif net (fonds propres négatifs suite à l'enregistrement d'une perte ou à la distribution de bénéfices ou de réserves).

Les critères retenus sont caractéristiques de l'état de faillite : liquidité inférieure à 1 (cessation de paiement) et fonds propres négatifs (ébranlement du crédit).

Une assemblée générale, à convoquer dans les 2 mois de la constatation de la situation, devra se prononcer sur la cessation ou la poursuite des activités et des mesures de redressement devront alors être reprises dans un rapport spécial.

...EN LIEN AVEC UN ETAT DE SURENDETTEMENT

Les risques de défaillance sont intimement liés à la capacité de l'entreprise à dégager de la trésorerie. Le cash-flow, qui est le résultat de l'exercice majoré de toutes les charges non décaissées (amortissements, réductions de valeur et provisions), rend compte de la faisabilité de l'activité, c'est-à-dire de sa capacité à générer du cash. L'exercice pourrait se clôturer par une perte tout en dégageant un cash-flow positif. Lorsque cet indicateur se dégrade, cela signifie que les difficultés se pointent et s'il devient négatif (cash-drain), les risques de cessation d'activité deviennent imminents puisque l'activité ne génère plus de liquidités.

Un chercheur reconnu (Beaver) a mis en évidence le caractère prédictif d'un ratio rapportant l'endettement global au cash-flow (s'interprétant comme le nombre d'années nécessaires au remboursement des dettes si l'on y consacre l'intégralité du cash généré au cours d'une année d'activité). Le risque de surendettement est important si le nombre d'années augmente et s'avère supérieur à la norme du secteur. Les risques de faillite sont imminents si ce nombre devient négatif.

Un autre spécialiste renommé, le Professeur Van Wymeersch, a isolé un ratio particulièrement discriminant en matière de prédiction de faillite. Il s'agit des dettes échues envers le fisc et/ou l'onss. Dans les derniers comptes annuels de la plupart des entreprises tombées en faillite, il subsiste des dettes sociales échues.

Le niveau de surendettement est étroitement lié aux risques de faillite. L'ébranlement du crédit doit s'apprécier en fonction de 2 critères : le niveau des fonds propres et la capacité de l'entreprise à générer du revenu. Les risques de surendettement s'observent quand les dettes financières globales (long et court terme) dépassent le niveau des fonds propres qui les garantissent. De même, l'entreprise ne dispose plus d'aucune marge d'endettement supplémentaire lorsque ses emprunts dépassent la norme bancaire de 2,5 fois l'EBITDA ou résultat global brut qui est calculé à partir de l'EBIT majoré des charges non décaissées.

L'état de surendettement peut aussi s'observer à partir du niveau des charges d'intérêt. Le montant des intérêts payés est lié au volume des emprunts mais aussi au taux pratiqué, lequel peut être plus important lorsque le prêteur estime que le risque est élevé. Dans la plupart des entreprises tombées en faillite, le niveau des charges des dettes par rapport aux ventes était supérieur à 3,5 %.

...EN LIEN AVEC LES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

D'autres indicateurs peuvent se retrouver dans les rapports établis par les organes de gestion et de contrôle de l'entreprise. Qu'il s'agisse de sociétés ou d'associations, le conseil d'administration doit mentionner dans son rapport de gestion (ou en annexe des comptes annuels pour les plus petites structures) si des événements importants sont survenus après la clôture de l'exercice.

Il doit également donner des indications sur d'éventuelles circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'entreprise.

En ce qui concerne le réviseur, il affirme implicitement qu'il n'a pas connaissance d'informations probantes susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise sur les 12 prochains mois, quand il atteste dans son rapport de contrôle qu'il n'a aucune réserve à émettre sur les comptes annuels. Il émet aussi une opinion sur le fait que rapport de gestion contient les indications requises concernant les événements importants et les circonstances d'influence notable.

Le code des sociétés et des associations a également maintenu la procédure d'alerte, laquelle s'applique aussi bien aux sociétés qu'aux associations (de grande taille). Elle doit être enclenchée, par le réviseur, lorsqu'il constate des faits graves et concordants susceptibles de compromettre la continuité de l'entreprise. Le réviseur doit en informer l'organe de gestion qui devra prendre des mesures adéquates pour remédier à la situation. Dans la négative, le réviseur devra faire part de ses constatations, dans le mois, au président du tribunal de l'entreprise.

Ultérieurement, en cas de procédure de licenciement collectif (restructuration et/ou fermeture d'entreprise), les arguments invoqués par la direction pourront être confrontés aux indicateurs de vigilance recueillis en période non suspecte.

...EN LIEN AVEC D'AUTRES ELEMENTS

On signalera également l'existence d'opérations comptables, destinées à embellir le bilan (et donc la situation financière de l'entreprise) telles qu'une réduction de capital pour apurer la perte reportée ou encore l'enregistrement d'une plus-value non réalisée, injustifiée par rapport aux performances de rentabilité. D'autres tentatives peuvent aussi viser à améliorer artificiellement le résultat de l'exercice, comme des produits non récurrents ou des amortissements insuffisants mais aussi la manipulation des comptes de régularisation et des variations de stocks. Une attention particulière doit aussi être apportée aux sommes dues par les administrateurs ou par des entreprises liées ainsi qu'aux garanties constituées. Enfin, la vigilance s'impose quand les immobilisés corporels d'une entreprise font l'objet d'une cession à une autre entreprise généralement apparentée.

Parallèlement à ces indicateurs qui trouvent leur origine dans les comptes annuels et autres documents annexes, une série d'autres éléments (non financiers) pourraient être révélateurs de risques potentiels de difficultés financières. On citera en vrac, le fait que les comptes annuels ne soient pas déposés à la Banque Nationale de Belgique (BNB) endéans les délais légaux (7 mois après la clôture de l'exercice) ; la prorogation de l'exercice social (au-delà de 12 mois) ; un changement de mandataires (administrateurs ou réviseur) avant la fin de leur mandat ; la non-tenu de l'assemblée générale à la date statutaire ; le report ou l'annulation d'investissements programmés ; la perte de gros clients ; la baisse des commandes ; des retards de paiement (rémunérations, assignations onss, protêts, TVA, fisc) ; la persistance du chômage temporaire ; l'accumulation de plaintes de tiers ; la venue de consultants ; les citations en paiement ; les avis de saisie ; les licenciements perlés ; la nomination d'un administrateur provisoire.

6.3. LE DIAGNOSTIC GLOBAL...

Les illustrations graphiques permettent de se faire une idée immédiate de l'état de santé d'une entreprise et d'évaluer ses risques potentiels de cessation d'activité (**une feuille vierge est fournie en page 7**). On signalera que le diagnostic financier des associations s'établit de la même façon que pour les sociétés. Comme toute autre personne morale, une asbl est tenue d'équilibrer ses comptes si elle ne veut pas risquer la cessation et la dissolution de l'entité juridique. Depuis la réforme de 2002, les mêmes principes de transparence et de bonne gouvernance sont appliqués aux asbl. Depuis le 1^{er} mai 2018, les asbl sont devenues des entreprises comme les autres et peuvent être déclarées en faillite.

...A PARTIR DU GRAPHIQUE DE SANTE

Un graphique de santé est établi à partir de 2 critères fondamentaux. Un indicateur de liquidité (capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements à court terme) et un indicateur de rentabilité (capacité de l'activité à générer du revenu). Il permet une perception immédiate de la situation financière de l'entreprise (saine ou en difficulté); ce qui s'avère propice à un partage de l'information avec l'ensemble des travailleurs de la société ou de l'association. Pour les asbl, le concept de rentabilité doit être compris comme la capacité à couvrir l'intégralité des charges par les produits (surtout composés de subsides).

La liquidité se mesure à partir du rapport entre les actifs à court terme (avoirs rapidement transformables en argent) et les dettes à court terme (remboursables dans l'année). Un ratio inférieur ou égal à 1 signifie, en règle générale, que l'entreprise pourrait être confrontée à des difficultés de paiement. A l'inverse, avec un ratio supérieur à 1, l'entreprise serait plutôt à l'aise financièrement. La valeur critique du ratio de liquidité peut différer en fonction du secteur d'activité. Il vaut mieux dès lors se positionner par rapport à la norme sectorielle lorsqu'elle est connue; l'objectif étant de constater si le comportement de l'entreprise est conforme à celui du secteur ou s'en écarte significativement.

La rentabilité rapporte le résultat global, c'est-à-dire le résultat de l'exercice avant impôts et charges des dettes, qui fait référence au terme anglo-saxon "EBIT" (earning before interest and taxes) au total de l'actif. En zone de rentabilité positive, le bénéfice dégagé par l'activité permet à l'entreprise de s'enrichir (et permet par conséquent aux associations, d'affecter les capitaux générés par l'activité à la réalisation de leur objet social) alors qu'en zone de rentabilité négative, la perte subie appauvrit l'entreprise qui rencontre alors des difficultés.

Un état de faillite est juridiquement caractérisé par une déficience au niveau de 2 critères : la cessation de paiement (mesurée par la liquidité) et l'ébranlement du crédit (mesurée par la solvabilité). La capacité de l'activité à générer des revenus suffisants pour assurer au moins le paiement des charges des dettes (mesurée par la rentabilité) est une facette essentielle de la possibilité, pour l'entreprise de se procurer des capitaux externes supplémentaires. Cette capacité d'endettement est liée au degré d'indépendance financière de l'entreprise (niveau de ses capitaux propres permettant de garantir le remboursement du capital emprunté).

La solvabilité de l'entreprise dépend donc de la rentabilité de ses activités (les pertes réduisent les fonds propres alors que les bénéfices, quand ils ne sont pas distribués, les consolident) et influence par conséquent sa liquidité (l'importance des capitaux à long terme permet de limiter le recours aux dettes à court terme).

La grille de lecture du graphique de santé est la suivante. Les entreprises situées en zone de situation saine sont les seules qui puissent être considérées comme n'étant pas en difficulté. Dans cette zone, aucune mesure ne doit être envisagée, a priori. Pour les autres zones, le degré de difficultés est progressif et les mesures de redressement différenciées. La zone de difficultés passagères requiert des mesures de recapitalisation et la zone de difficultés à venir, des mesures de restructuration. La combinaison de ces deux types de mesures sera nécessaire pour sortir l'entreprise d'une zone de situation grave (où les entreprises se trouvent en état de faillite virtuelle). La recapitalisation de l'entreprise sera nécessairement conditionnée par le recouvrement de la rentabilité de l'activité.

Recapitaliser ne signifie pas nécessairement que les associés seraient tenus d'apporter des capitaux à l'entreprise. La recapitalisation pourrait consister en un rééchelonnement des crédits voire à une consolidation des fonds propres par les bénéfices futurs escomptés. Restructurer suppose la mise en œuvre de mesures susceptibles d'amener l'activité à récupérer sa capacité bénéficiaire (en diminuant les charges et/ou en tentant d'augmenter les produits).

En synthèse, dans le graphique de santé, les critères qui définissent un état de difficultés financières sont un taux de liquidité (rapport entre les actifs à court terme et les dettes à court terme) inférieur à 1 et/ou un taux de rentabilité (EBIT rapporté au total de l'actif) négatif.

...A PARTIR DE L'ECHELLE DES PROBABILITES DE FAILLITE

L'échelle des probabilités de faillite résulte d'un modèle empirique multisectoriel d'évaluation des risques de défaillance, développé par les Universités de Namur (Prof. Van Wymeersch des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix) et de Gand (Prof. Ooghe de la Rijksuniversiteit Gent). Il est basé sur une combinaison de ratios financiers, choisis pour leur caractère discriminant, qui ont été appliqués aux comptes annuels de 2 échantillons relativement conséquents d'entreprises tombées en faillite ou toujours en activité.

Même si ces recherches ont porté sur le secteur marchand, il n'y a aucune raison de penser que des indicateurs de comportement de défaillance valables pour des sociétés perdraient de leur pertinence lorsqu'ils seraient appliqués à des asbl (qui sont dorénavant considérées comme des entreprises à part entière).

Ces outils ont pu être développés grâce à l'abondance des données récoltées depuis des décennies par la BNB (qui centralise aussi les comptes annuels des asbl depuis 2006). Ils ont été validés par la pratique et font périodiquement l'objet de tests probants. Toutefois, ces outils de dépistage et d'anticipation ne s'avèreront pertinents que pour la catégorie des restructurations prévisibles (en opposition aux restructurations induites par des décisions stratégiques).

Les 5 ratios les plus pertinents mis en évidence par le modèle général (avec leur pondération respective entre parenthèses) sont: le résultat accumulé (+ 4,32); l'existence de dettes sociales et fiscales échues (- 11,68); le niveau des liquidités (+ 3,17); le volume des stocks (- 1,62); le montant du crédit de caisse (- 0,84).

A chaque ratio, le modèle attribue un signe positif ou négatif ainsi qu'une pondération, ce qui permet d'apprécier l'impact individuel de chacune des composantes du score dans le résultat final. Le fait de disposer d'une valeur unique (score obtenu en additionnant les résultats des ratios pondérés et en ajoutant la constante de 0,23) permet de positionner l'entreprise sur une échelle divisée en 3 zones (risques modérés, vigilance, risques élevés). A chaque échelon correspond une probabilité de faillite (mesurée à partir de risques d'erreur).

En zone de faibles risques de défaillance, le risque d'erreur en cas de classement de l'entreprise "en cessation" est nettement plus élevé que si on la classait parmi les entreprises "en continuité". A l'inverse, en zone de risques de faillite élevés, les probabilités de se tromper en positionnant l'entreprise "en continuité" sont nettement plus élevées que si on la considérait "en cessation". Les entreprises à suivre plus étroitement se situent en zone de prudence.

Un mauvais positionnement de l'entreprise dans les graphiques obtenus à partir de l'application indiquera qu'elle adopte un comportement qui la rapproche de la défaillance. Ce qui signifie que, si aucune mesure de redressement n'est mise en œuvre, la tendance naturelle à la dégradation se poursuivra et entraînera vraisemblablement l'entreprise vers la cessation d'activité dans les 3 ans à venir.

Pour contrarier cette évolution et sortir l'entreprise de ses difficultés, les représentants des travailleurs ont le devoir de s'informer auprès de leur direction locale (voire des véritables décideurs au niveau du groupe) sur les actions qu'elle compte entreprendre à court terme. Il est en effet important pour les travailleurs de pouvoir poser un diagnostic financier pour se rendre compte, en temps utile, de l'éventuelle dégradation de la situation financière de leur entreprise.

En synthèse, dans l'échelle des probabilités de faillite, le seuil retenu pour classer l'entreprise en situation saine est un score supérieur ou égal à 0,34 (le score est la somme des valeurs pondérées des 5 ratios les plus discriminants retenus par le modèle appliqué aux comptes annuels d'entreprises saines et en difficulté). A contrario, le clignotant de vigilance s'active dès que le score est inférieur à 0,34 (ce seuil correspond à la valeur minimisant la somme des erreurs de classement).

Si les risques de cessation sont faibles lorsque le score est supérieur ou égal à 0,34, ils deviennent élevés avec un score inférieur ou égal à - 0,45 et demeurent significatifs entre ces 2 seuils. Par exemple, si le score calculé est de 2,59, le risque d'erreur atteint 92 % si l'entreprise est classée "en cessation" alors qu'il sera proche de 0 % si l'entreprise est classée parmi celles qui seront toujours "en activité" à 3 ans d'échéance. Au contraire, pour un score calculé de - 3,62, le risque d'erreur en cas de classement de l'entreprise "en activité" sera de 94 % alors qu'il sera proche de 0 % si l'entreprise est classée "en cessation" prochaine.